

## INTRODUCTION

En réponse à un appel à initiatives lancé par la Bibliothèque nationale de France (BNF) et la bibliothèque Cujas en 2010 sur un programme de numérisation en sciences juridiques, Le bureau de la politique documentaire des ministères sociaux a procédé à la numérisation des Recueils des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire de 1872 à 1910 (44 volumes).

Cette opération de numérisation a pour premier objectif de conserver le patrimoine juridique de l'administration, constitué essentiellement de ses recueils de textes officiels ; elle a également pour but de faciliter l'accès au contenu pour tous de ces documents, source majeure pour l'histoire de la santé publique et « l'histoire des politiques sanitaires et sociales ».

Ce fonds a été choisi, en concertation avec les comités d'histoire des ministères sociaux et des chercheurs, pour son intérêt historique et scientifique. Il est constitué d'actes officiels, notamment des circulaires (*annexe n°1*), de statistiques et de rapports d'inspection ou de mission, concernant l'ensemble des problèmes de santé publique.

Au-delà de son intérêt patrimonial, il constitue également un témoignage majeur de l'émergence de la fonction d'inspection et d'observation statistique de la puissance publique (*annexe n° 2*).

Le présent article a pour objectif de présenter la collection numérisée des Recueils des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique, de façon à aider les chercheurs dans l'exploitation de ce corpus.

## 1. PRESENTATION DES TRAVAUX DU COMITE CONSULTATIF D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

### 1.1 Création du Comité consultatif d'hygiène publique de France

Le décret du 10 août 1848 crée auprès du ministère de l'agriculture et du commerce le Comité consultatif d'hygiène publique de France. Initialement composé de 13 membres sous la présidence du docteur Magendie, le nombre des membres désignés ou de plein droit est étendu par différents textes. La loi du 29 janvier 1906 porte à 54 le nombre de ses membres<sup>2</sup> et le Comité prend le nom de Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

### 1.2 Publication des travaux

Ce n'est qu'à compter de 1872 que les travaux du Comité seront publiés par décision ministérielle en date du 22 décembre 1871 suite à une demande motivée de son président (le docteur Ambroise Tardieu) le 15 décembre 1871. Pour le Dr Tardieu la publication des travaux pouvait être « *d'un très grand intérêt aussi bien pour la science que pour l'administration de la santé publique* », et devait contenir « *les travaux particuliers du Comité ... mais aussi les correspondances et rapports si intéressants de nos agents et médecins sanitaires dans le Levant, le tableau des épidémies, les arrêtés et règlements sanitaires, et enfin les principaux travaux des Conseils d'hygiène et de salubrité qui existent dans tous les arrondissement de la France* »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les documents sont accessibles sur le site du ministère chargé de la santé à l'adresse url suivante : <http://www.sante.gouv.fr/numerisation-des-recueils-des-travaux-du-comite-consultatif-d-hygiene-publique-de-france-et-des-actes-officiels-de-l-administration-sanitaire-de-1872-a-1910.html>

<sup>2</sup> Le décret du 1er février 1850 porte à 16 le nombre de ses membres ; le décret du 23 octobre 1856 porte à 19 ; le décret du 5 novembre 1869 à 18 ; le décret du 7 octobre 1879 à 20 ; le décret du 30 septembre 1884 à 23 ; le décret du 3 février 1896 à 37 ; la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique (article 25) à 45

<sup>3</sup> Extrait : tome 1, 1872, introduction p. V

Le Conseil a le projet de diffuser et pérenniser ses travaux en constituant une collection de documents considérés comme des « archives sanitaires ». Une sélection des rapports datant de l'origine du Comité est intégrée dans le premier recueil en raison de l'intérêt de ces travaux.<sup>4</sup> Ainsi, le rapport Villermé de 1850 sur les *Conditions d'installation des cités ouvrières* est publié dans le premier tome.

### 1.3 Diffusion de la publication

Les premiers volumes, tomes à 1 à 10, portent la mention « *Librairie J.B Baillière et fils, située rue Hautefeuille, 19, près le boulevard Saint-Germain Paris* », il s'agit une librairie spécialisée dans l'édition scientifique et médicale<sup>5</sup>. Les tomes 11 à 18 sont estampillés « *Paris imprimerie nationale* », les autres volumes « *Melun imprimerie administrative* ».

### 1.4 La démarche documentaire

La démarche de publication découle du lien étroit établi par le Conseil entre l'observation scientifique sur le terrain et l'action administrative, l'administration étant considérée comme « auxiliaire de la science » notamment dans la lutte contre les épidémies.

#### **Structuration en rubriques pérennes**

Dès l'origine, la publication annuelle est divisée en neuf rubriques sous les titres suivants :

- services sanitaires extérieurs
- conseils d'hygiène et de salubrité publique des départements
- épidémies et endémies
- salubrité, police sanitaire
- hygiène industrielle et professionnelle
- denrées alimentaires et boissons
- exercice de la médecine et de la pharmacie
- eaux minérales
- art vétérinaire, épizootie

Grâce à des sous-rubriques, cette structuration permet de compiler et d'actualiser les données sur des sujets récurrents comme par exemple les épidémies, l'eau (eaux minérales ; eaux potables) ; les logements et établissements insalubres, la vaccination ou l'exercice de professions de la médecine ou de la pharmacie.

#### **Les tables comme outil d'exploitation des données**

Pour faciliter la recherche dans les recueils des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France, il est décidé de créer des tables pluriannuelles. Une première table générale des matières des tomes I à XX en 1891 est publiée en 1895.<sup>6</sup> D'autres tables seront également réalisées par la suite (notamment les tables 1890 – 1900 ; tables 1901 – 1910).

Ces tables permettent d'appréhender un sujet sur toute la durée de la collection et les grands auteurs du domaine.

Ces recueils de table contiennent également une liste de documents réglementaires et une analyse sommaire de leurs dispositions successives portant sur l'organisation, le fonctionnement et la composition du comité depuis sa création.

---

<sup>4</sup> Extrait : tome 1, 1872, introduction p. XXIII et XXIV « Aussi a-t-il paru convenable à tous les points de vue de rechercher parmi les travaux anciennement accomplis et de faire entrer dans le Recueil commencé seulement en 1871, des rapports et des mémoires datant de l'origine même du Comité, de manière à donner à sa publication la caractère d'archives dans lesquelles on pourra suivre, durant le dernier quart de siècle, la marche et les progrès de l'hygiène publique et administrative »... « le premier volume ...sera le point de départ et la base d'une collection qu'il serait permis d'appeler les archives sanitaires » ;

<sup>5</sup> Site consulté le 24 octobre 2012 : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/bailliere.htm>

<sup>6</sup> Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire. Tables – répertoire des matières contenues dans les tomes I à XX. Paul Roux, p. V à VIII.

Extrait p. VII « [La table] n'a pu être achevée plus tôt en raison d'un surcroît de travail considérable qu'ont apporté au bureau de l'hygiène les épidémies de choléra et de typhus de 1892 et 1893, la conférence sanitaire internationale de Paris de 1894, la révision du règlement de police sanitaire maritime de 1894-95. ».

## 2. LES THEMES DE SANTE PUBLIQUE TRAITES DANS LES RECUEILS

Les recueils annuels de la collection regroupent dans un même volume les rapports et statistiques et les documents réglementaires de la période. Ils sont complétés par des monographies thématiques, portant sur de grands « fléaux » sanitaires comme le choléra.

### 2.1 Les recueils annuels

Dans cette période, la lutte contre les épidémies et la qualité des eaux de consommation humaine sont des sujets permanents de préoccupation des autorités.

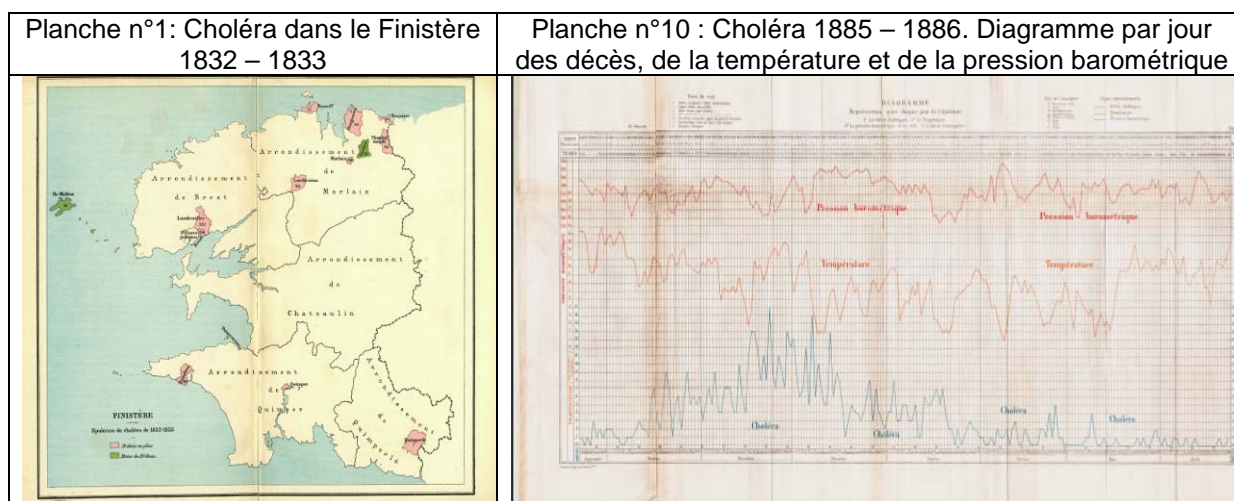
Ainsi, par exemple, sur la période de 1872 à 1910 l'eau est traitée sous différents vocables (cf. annexe n°3). Les tables mentionnent plus de 200 références relatives aux eaux minérales et plus de 480 relatives aux eaux potables qu'il s'agisse de textes officiels, rapports et études ou statistiques. De « grands » auteurs peuvent être identifiés en raison de leur production comme Messieurs Jacquot (90 références), Ogier (45 références) ou Pouchet (37 références).

### 2.2 Les tomes thématiques

Les tomes thématiques consacrés au choléra ou au goitre et crétinisme sont très riches en données, notamment statistiques, et contiennent de nombreuses cartes.

Les tomes traitant du choléra<sup>7</sup> sous la direction d'Henri Monod, conseiller d'Etat, directeur de l'assistance et de l'hygiène publique, permettent d'appréhender le rôle de l'administration dans la lutte contre les épidémies notamment en tant que collecteur d'information.<sup>8</sup>

La première partie de l'étude de 1890 intitulé « Choléra, histoire d'une épidémie – Finistère 1885 – 1886 » expose, de manière détaillée, les conditions sanitaires du département. La seconde partie propose les réformes nécessaires. Cette étude est accompagnée de 27 planches illustrant l'épidémie de choléra dans le Finistère (27 planches).



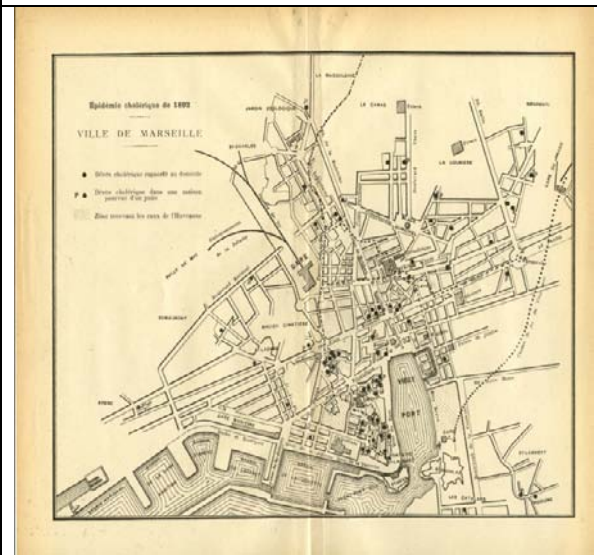
Le rapport intitulé « Le choléra en 1892 » traite des mesures administratives prises en France à cette époque contre l'épidémie cholérique. Il est composé en 6 parties (personnel ; matériel ; postes des frontières ; opérations dans les ports ; dépenses et moyens financiers ; statistique) et contient 3 annexes (actes et documents officiels ; tableau général et individuel des décès ; mesures prises à l'étranger). Cette étude présente 12 planches (cartes, plans, graphique...).

<sup>7</sup> Tome 19-20, « Choléra ; histoire d'une épidémie – Finistère 1885 – 1886 », 1890, Henri Monod.

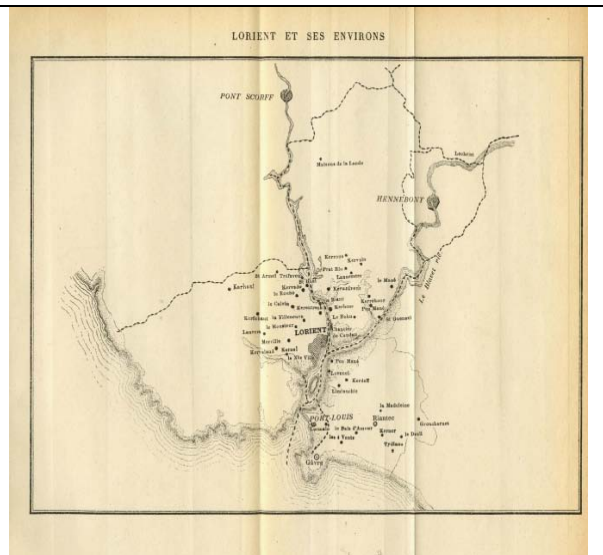
Tome 22 - annexe 1892 : Le choléra en 1892. 1892, Henri Monod.

<sup>8</sup> Tome 19-20, « Choléra ; histoire d'une épidémie – Finistère 1885 – 1886 », 1890, Henri Monod. Extrait p. 6 et 7. « Le rôle de l'administration agissant comme auxiliaire de la science dans la lutte des épidémies est donc triple. Elle apporte aux savants des éléments d'information que ceux-ci recueilleraient difficilement sans elle ; elle fait prendre en tout temps les mesures de préservation que les savants ont reconnues efficaces ; en temps d'épidémie elle exécute et fait exécuter ce que les savants ont prescrit. ».

Epidémie cholérique de 1892 - Ville de Marseille



Lorient et ses environs



2.3 Les circulaires ministérielles

Les circulaires en tant qu'instructions données aux services permettent de comprendre l'action administrative (cf. annexe n°1 zoom sur les circulaires).

Sur la période de 1872 à 1890, 194 circulaires sont référencées dans la table pluriannuelle des matières couvrant cette période. Elles traitent principalement de l'hygiène alimentaire, denrées et boissons, eaux (31 %), de la police sanitaire (17 %), et des épidémies (14,4%).

Les circulaires concernant l'hygiène alimentaire, portent sur des sujets très divers : par exemple sur la coloration des liqueurs et sucreries (tome II, p. 311), la falsification du café chicorée (tome IV, p.346), l'emploi des tuyaux métalliques (tome I, p.237 ; tome IV p.349), les conserves, sels et vase de cuivre (tome IV, p.358 ; tome XIII, p.431), le plâtre des vins (tome XX, p.669).

Sur l'année 1881, par exemple les sujets de l'hygiène alimentaire sont traités dans les circulaires suivantes :

Date	Sujets	Tome	Page
7 février	Emploi de l'acide salicilique	X XV	349 374
14 février	Viandes de porc trichinées	X	300
22 février	Pompes à pression pour la bière	X	330
25 février	Viandes de porc américain (trichine)	X	301
22 mars	Installation des tueries d'animaux	XIII	427
20 mai	Conserves ; sels et vases de cuivres	XIII	431
25 mai	Colorations des substances alimentaires et papiers	XIII	429

En matière de police sanitaire maritime, de nombreux textes réglementent la mise en quarantaine des navires. Concernant les épidémies, la ministérielle du 13 septembre 1870 énonce en ce qui concerne le choléra « il a été décidé que jusqu'à nouvel ordre ... que toutes les provenances en patente brute [la patente brute est un document attestant que le navire est parti d'un pays infecté] de choléra tomberaient sous le coup de l'art. 6 [du décret du 23 juin 1866] avec faculté pour le directeur de la santé ou l'agent principal de fixer la durée de la quarantaine applicable à chaque cas après s'être entendu, au besoin, à ce sujet, avec le Conseil de santé local » (cf. tome 3 p. 313). La circulaire ministérielle du 8 août 1871 donne l'instruction suivante : « Les navires en patente brute de choléra, qui auront eu à bord des accidents cholériques pendant la traversée, seront soumis à une quarantaine

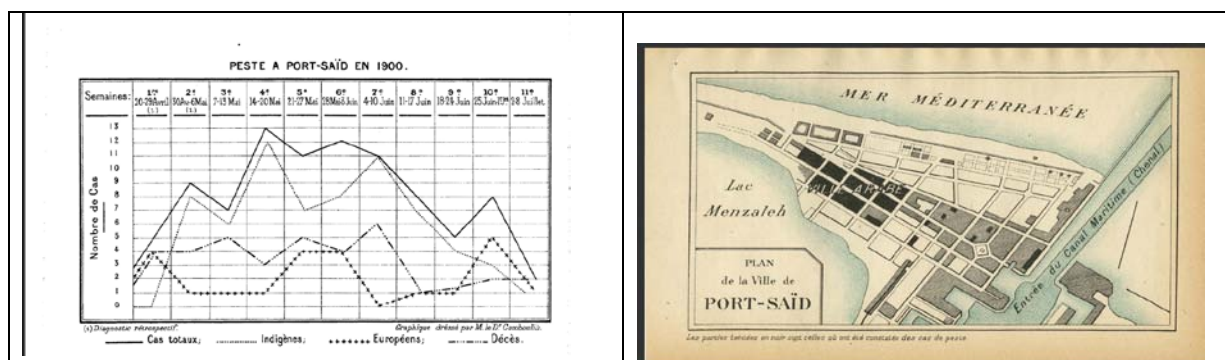
de sept jours pleins, au minimum, pour le navire et l'équipage, à partir du moment où auront commencé les opérations de désinfection." (cf. tome 3 p. 314).

## 2.4 Les statistiques

Il est de la compétence des Conseils d'hygiène des départements de réunir les données statistiques sur les sujets de santé publique. Le tome I, p. 81 énonce « ils rassembleront et mettront en ordre tous les documents relatifs à la mortalité, à la topographie et à la statistique médicales. Ces documents seront réunis au conseil de département, qui en fera l'objet d'un rapport général sur l'état hygiénique du département. ».

Les statistiques concernent principalement les décès liés aux épidémies. Ainsi, il est publié par exemple dans le tome XIV (p.245 et s.) un état statistique très détaillé des décès occasionnés par le choléra en 1884 en France et en Algérie comprenant entre autres : l'état des décès cholériques survenus dans chaque département, par commune et par quinzaine ; un état général des décès cholérique par département, par jour et par mois ; la statistique journalière des décès cholériques dans les principales villes atteintes de l'épidémie. L'étude des Pr Proust et Faivre sur la peste en 1900 dans les diverses parties du monde, publiée dans le Tome 30 (p.261 et s.) contient également de nombreuses données statistiques sur les cas de décès en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie, et en Europe.

Extrait du tome XXX : peste à Port – Saïd



## 2.5 La fonction d'inspection

Les domaines d'inspection sont variés, ils concernent aussi bien l'hygiène alimentaire que la salubrité dans les usines ou l'inspection des services (cf annexe 2 fonctions d'inspection et statistique de la puissance publique)

Le décret impérial du 23 mars 1859 relatif à l'inspection des pharmacies attribue, dans son article 1er, compétence aux Conseils d'hygiène.<sup>9</sup> En application de ce texte, les pharmacies, drogueries et épicerie font l'objet d'inspections régulières.

La circulaire ministérielle du 26 mai 1888 aux préfets donne instruction sur la création et le fonctionnement de l'inspection régionale « aux termes du décret en date du 23 avril dernier, insérée au Journal officiel du 24 du même mois, les professeurs d'hygiène des Facultés de médecine des départements remplissent, sous l'autorité du Ministre du commerce et de l'industrie, les fonctions d'inspecteurs régionaux des services de l'hygiène publique, chacun dans la circonscription territoriale de la Faculté à laquelle il est attaché. »<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Tome I p.28 « L'inspection des officines des pharmaciens et magasins de droguistes, précédemment exercées par les jurys médicaux est attribuée aux Conseils d'hygiène publique et de salubrité ; la visite se fera, au mois une fois par année, dans chaque arrondissement... ».

<sup>10</sup> Tome XVIII, 591

Les conseils d'hygiène appellent très souvent à la création d'un corps d'inspecteurs en charge de l'hygiène et de la salubrité.<sup>11</sup> Dans le cadre du projet de loi sur la santé publique apparaît clairement « *la création d'un service d'inspection sanitaire, comprenant un ou plusieurs agents dans chaque département auprès du préfet et dont le traitement, le mode et les conditions de recrutement seraient déterminés par un règlement d'administration publique* » (cf. Tome XXI, p.441). L'article 19 de loi de 1902 sur la protection de la santé publique édicte « *si le préfet ... estime qu'il y a lieu d'organiser un service de contrôle et d'inspection, il ne peut y être procédé qu'en suite d'une délibération du Conseil général réglementant les détails et le budget du service.* » (cf Tome 32 p.520). Un bilan de l'application de l'article 19 de loi de 1902 est dressé dans le tome 34 (p.705 et 706) en indiquant « *l'application de la loi du 15 février ne se fait pas sans se heurter à de sérieuses difficultés et à mauvaise volonté évidente et de la part des Conseils généraux et de la part des municipalités* ».

Stéphane Marguerin, responsable du Centre de ressources documentaires multimédias  
(CRDM)/Dafiiis-bureau de la politique documentaire  
Novembre 2012.

---

<sup>11</sup> Tome VIII, p. 65 « un vœu depuis longtemps formulé et reproduit cette année encore par un nombre de plus en plus considérable de conseils d'hygiène, c'est celui de la création d'inspecteurs départementaux de la santé publique. On sait que ce service n'existe, au point de vue départemental, que dans le département du Nord et dans la Sarthe. »

## ANNEXES

### Annexe n °1 : zoom sur les circulaires ministérielles

<b>Thèmes</b>	<b>Table 1872 – 1890 Cf p. 60 à 63 : 194 références</b>	<b>Table 1891 – 1900 Cf p. 50 à 54 : 131 références</b>	<b>Table 1901 – 1910 Cf p 48 à 54 228 références</b>
Abattoirs		1	
Alcoolisme		3	2
Assemblées sanitaires			2
Bains et lavoirs publics	1		
Bureaux d'hygiène			2
Comité consultatif	1		
Conseils d'hygiène	14	2	3
Cours d'eau			2
Choléra			1
Désinfection			10
Eau minérale	3	8	6
Eau potable		6	10
Eaux résiduaires			1
Egouts			12
Epidémies	18	26	16
Etablissements thermaux		1	
Etablissement insalubre	1		
Hygiène alimentaire	57	14	25
Hygiène scolaire		2	
Hygiène infantile		1	5
Hygiène industrielle et professionnelle	1	1	4
Inspection des pharmacies	8		
Inspection régionale de l'hygiène	3		
Logement insalubre	3		

Médecine		1	4
Médecine , pharmacie (personnel <input type="checkbox"/> Medical)		4	4
Médecin des épidémies	5	1	
Médecin étudiant		1	
Maladies épidémiques et transmissibles			4
Maladie contagieuse		1	
Office international d'hygiène publique			1
Pharmacie		5	12
Police des médicaments	1		
Police sanitaire	1		
Police sanitaire maritime	32		11
Pharmacie	5	1	
Rage	5	1	
Remède secret	2		
Saccharine			1
Salubrité publique	11	1	28
Salubrité et épidémie		1	
Santé publique			25
Statistique sanitaire	2	1	2
Service sanitaire et maritime		32	7
Service des épidémies	1		
Service d'hygiène		2	
Sérothérapie		11	6
Serum antidiphthérique			1
Substances vénéneuses	19	1	
Tuberculose		1	16
Vaccine		2	4
Vaccination			1



## **INSPECTIONS**

Dans la table 1872 – 1890 les rapports d'inspection sont répertoriés sous les thèmes suivants (cf p 106 à 108)

- Inspection de salubrité (13 références)
- Inspections des fabriques et dépôts d'eaux minérales dans les stations thermales (15 références)
- Inspection des pharmacies, drogueries, épiceries (41 références)
- Inspection des usines et manufactures (salubrité et sécurité) (1 référence)
- Inspection générale des dispensaires (1 référence)
- Inspections régionales des services d'hygiène (9 références)
- Inspections sanitaires diverses (renvoi sous les termes : abattoirs, porcs, saindoux, substances alimentaires, viandes)

Dans la table 1891 - 1900 les rapports d'inspection sont répertoriés sous les thèmes suivants (cf p 99 - 100)

- Inspection de la boucherie (renvoi sous le terme : viandes)
- Inspection de l'hygiène et de la salubrité (5 références)
- Inspections des fabriques et dépôts d'eaux minérales (1 référence)
- Inspections des pharmacies, drogueries, épiceries, etc (4 références)
- Inspection médicale des écoles (renvoi sous le terme : école)
- Inspections sanitaires (service d') (renvoi sur le terme : inspection de l'hygiène et de la salubrité)

Dans la table 1901 – 1910 les rapports d'inspection sont répertoriés sous les thèmes suivants (cf p 101 et 102)

- Inspection du travail (3 références)
- Inspection des pharmacies, drogueries, épiceries et eaux minérales (20 références)
- Inspections et contrôle départementaux de l'hygiène (14 références)
- Inspection générale des services administratifs (4 références)
- Inspections générales des services sanitaires (22 références)
- Inspections sanitaire (renvoi sur les termes : abattoirs, viandes)

## **STATISTIQUES (et démographies)**

Les statistiques portant essentiellement sur les décès par épidémie, sur le personnel médical et pharmaceutique, et sur les sources d'eau minérale.

- Dans Table 1 p. 153 : 55 références entre 1851 et 1890
- Dans Table 2 p. 143: 36 références entre 1885 et 1901
- Dans Table 3 p 152 : 34 références entre 1834 et 1909

## Annexe 3 : tableau complet relatif à l'eau

Thèmes	Nombre de références	Nature du document	Les « grands » auteurs
Eaux – Bonnes (Village de Basses Pyrénées), station thermale	5	Rapports et études* Notices (sur les sources)	Lhéritier (1 réf.) Willm (2 réf.) Jacquot (3 réf.)
Eaux- chaudes (hameau de Basses Pyrénées), station thermale	3	Rapports et études* Notices (sur les sources)	Willm (1 réf.) Jacquot (3 réf.)
Eaux de cale et de sentine des navires	1	Rapports et études*	Proust (1 réf.)
Eaux de fleur d'oranger	2	circulaire	
Eaux d'égout : <i>renvoi à Egouts</i>			
Eaux de teinture pour les cheveux : <i>renvoi à Parfumerie</i>			
Eaux de vie	2	Statistique (de consommation) Rapports et études*	Vallin (1 réf.) Grimaux (1 réf.)
Eaux gazeuses, eaux de selt : <i>renvoi à Eaux minérales</i>			
Eaux industrielles voir <i>Eaux résiduaires</i>			
Eaux minérales	82	Ordonnance royale Loi Décret Arrêté Circulaire Rapports et études* Règlement (établissement) Annuaire Autorisation Projet (d'impôt, de déclaration, de statistique) Statistique	François (1 réf°) Royer-Collard (1 réf.) Méliet (1 réf.) Bussy (1 réf.) Laffon de Ladébat (1 réf.) Lhéritier (5 réf.) Gavarret(1 réf.) Vaudremer (1 réf.) Willm (13 réf.) Bergeron (1 réf.) Proust (4 réf.) Jacquot (24 réf.) Vallin (5 réf.) Brouardel (1 réf.) Rochard (1 réf.) Napias (1 réf.) Grancher (1 réf.) Brachet (1 réf.) Richard (1 réf.) Regnauld (2 réf.) Dubrisay (1 réf.) Chatin (1 réf.) Dupre (1 réf.) Charrin (1 réf.) A-J Martin (1 réf.)

Eaux potables	106	Attribution Circulaire Rapports et études* Tableau Analyse Jugement	Tardieu (1 réf.) Bussy (1 réf.) Fauvel (3 réf.) Bergeron (15 réf.) Rollet (1 réf.) Lhéritier (1 réf.) Proust (2 réf.) Vallin (7 réf.) Jacquot (14 réf.) Wurtz (1 réf.) Legouest (1 réf.) Pouchet (22 réf.) Richard (3 réf.) Du Mesnil (5 réf.) Napias (1 réf.) Grancher (1 réf.) A-J Martin (3 réf.) Brouardel (7 réf.) Ogier (2 réf.) Monod (1 réf.) Guiffart (1 réf.) Colin (1 réf.) Chantemesse (3 réf.) Thoinot (3 réf.) Widal (1 réf.) Charrin (1 réf.)
Eaux résiduaires d'usines	27	Rapports et études* Décret Arrêté	Wurtz (3 réf.) Nivet (2 réf.) Bergeron (3 réf.) Proust (2 réf.) Faucher (2 réf.) Vallin (4 réf.) Jacquot (1 réf.) Napias (1 réf.) Grancher (1 réf.) A-J Martin (1 réf.) Du Mesnil (2 réf.) Pouchet (1 réf.)

\* les Rapports et études peuvent contenir des statistiques, cartes, plans ou autres illustrations

Dans la table 1891 – 1900 la notion « eau » est répertoriée sous les thèmes suivants

Thèmes	Nombre de références	Nature du document	Les auteurs
Eaux d'égout : renvoi à <i>Egouts, Epandage, Tout-à-l'égout</i>			
Eaux ménagères	2	Arrêté Jurisprudence	
Eaux minérales	60	Loi Décret Circulaire Rapports et études* Annuaire Tableau Projet	Jacquot (11 réf.) Willm (6 réf.) Proust (2 réf.) Pouchet (1 réf.) Hanriot (1 réf.)
Eaux potables	202	Statistique Rapports et études* Loi Projet (de loi) Circulaire Lettre Analyse (de laboratoire)	Jacquot (41 réf.) Brouardel (9 réf.) Thoinot (14 réf.) Ogier (23 réf.) Pouchet (15 réf.) Netter (4 réf.) Monod (4 réf.) Du Mesnil (5 réf.) Bergeron (6 réf.) A-J Martin (3 réf.) Vaneste (1 réf.) Ballet (1 réf.) Vaillard (10 réf.) Proust (3 réf.) Colin (3 réf.) Pompidor (1 réf.) Widal (1 réf.) Schneider (1 réf.) Bourneville (2 réf.) Cassoute (1 réf.) Dujardin-Beaumetz (2 réf.) Chantemesse (2 réf.) Gariel (3 réf.) Bonjean (1 réf.) Mosny (4 réf.) Deschamps (1 réf.) Bourges (4 réf.) Bordas (2 réf.) Genty (1 réf.) Napias (1 réf.) Foucher (1 réf.)
Eaux résiduaires des établissements industriels	2	Rapports et études* Projet de loi	A-J Martin (1 réf.) Ogier (1 réf.)

\* les Rapports et études peuvent contenir des statistiques, cartes, plans ou autres illustrations

Dans la table 1900 – 1910 la notion «eau » est répertoriée sous les thèmes suivants

Thème	Nombre de références	Nature du document	Les auteurs
Eaux de Javel	1	Rapports et études*	Guignard (1 réf.)
Eau oxygénée	1(et renvoi à Lait)	Rapports et études*	Bonjean (1 réf.)
Eaux d'égouts : renvoi à Egout, Epandage			
Eaux ménagères	1	circulaire	
Eaux minérales	63	Décret Loi Arrêté Cirulaire Jurisprudence Rapports et études Tableau (des eaux ; des sources)	Deschamps (3 réf.) Michel (1 réf.) Levy (1 réf.) Netter (1 réf.)
Eaux potables	174	Rapports et études* Loi Décret Cirulaire Analyse (de laboratoire) Tableau (projet d'adduction d'eau) Jurisprudence	Auscher (1 réf.) Gariel (10 réf.) Deschamps (8 réf.) Bourges (5 réf.) Chantemesse (3 réf.) Mosny (13 réf.) Pouchet (1 réf.) Wurtz (4 réf.) Ogier (22 réf.) Widal (8 réf.) Bouffet (1 réf.) Tissier (1 réf.) Brouardel (10 réf.) Bordas (4 réf.) Thoinot (1 réf.) Bonjean ( 12 réf.) Michel (2 réf.) Levy (2 réf.) Renault (2 réf.) Bordas (2 réf.) Laffitte (8 réf.) Dimitri (3 réf.) Courmont (4 réf.) Masson (1 réf.) Gautrez ( 1 réf.) Calmette (1 réf.) Dienert (12 réf.) Guilhaud (2 réf.) Martel (1 réf.) Macé (1 réf.) Le Couppey de la Forest (1 réf.)
Eaux résiduaires	8	Rapports et études* Cirulaire	Ogier (2 réf.) Deschamps (1 réf.) Bonjean (2 réf.) Gariel (2 réf.)
Eaux superficielles et souterraines	3	Circulaires	

\* les Rapports et études peuvent contenir des statistiques, cartes, plans ou autres illustrations